

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

NOTICE DESCRIPTIVE
D'ACCESSIBILITE

POUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
DANS LE CAS DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AUTORISATION DE TRAVAUX



E.R.P NEUF

☐

E.R.P EXISTANT

☒

EXTENSION E.R.P

☐

AVEC CHANGEMENT DE DESTINATION

☐

SANS CHANGEMENT DE DESTINATION

☒

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

TYPE ET CATEGORIE PROPOSES (cf règlement de sécurité)

Inchangés (L3)

ETABLISSEMENT

DESIGNATION

ADRESSE COMPLETE



Ecole primaire publique

Le Village, Plaine de Picard

31450 - MONTBRUN LAURAGAIS

MAITRE D'OUVRAGE

NOM

ADRESSE COMPLETE



I.C.E.A.

Prologue 1 - 815 La Pyrénéenne

31670 - LABEGE

09.52.00.02.06

MAITRE D'OEUVRE

NOM

ADRESSE COMPLETE



BET RAMAT SARL

146 Avenue Marceau Hamecher

82000 MONTAUBAN

05.81.04.10.54

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

(les symboles internationaux d'accessibilité devront être utilisés)

I - DESCRIPTIF DE LA NATURE DES TRAVAUX

Préciser le nombre de niveaux, l'affectation de chaque pièce, les zones touchées par les travaux, l'effectif du public accueilli à chaque niveau, etc.

Accessibilité et structure du bâtiment non modifiés

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture, Coffret onduleur sur mur extérieur,
et raccordements électriques.

II - PLACES DE STATIONNEMENT

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé

SANS OBJET ☒CONCERNE ☐

NOMBRE TOTAL DE PLACES

NOMBRE DE PLACES 
(2% de places)

LARGEUR DE L'EMPLACEMENT

SIGNALISATION
VERTICALE ET HORIZONTALE

III - CHEMINEMENT EXTERIEUR DU STATIONNEMENT OU DE LA VOIE PUBLIQUE A L'ENTREE DE L'E.R.P.
à matérialiser sur le plan, et, pour les cheminements longs ou compliqués et les rampes d'accès, joindre un croquis

SANS OBJET ☒
CONCERNE ☐

LIBELLE	E.R.P. NEUF.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
NATURE ET COULEUR DU SOL DU CHEMINEMENT			
LONGUEUR ENTRE APPUIS ISCHIATIQUE			
LARGEUR, ESPACE DE MANOEUVRE, RETRECISSEMENT PONCTUEL			
REPERAGE, GUIDAGE			
SECURITE D'USAGE (HAUTEUR SOUS OBSTACLES, EVEIL DE VIGILANCE EN HAUT DES ESCALIERS)			
RAMPE			
PENTE (POURCENTAGE)			
LONGUEUR			
LARGEUR			
PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)			
GARDE CORPS SI RUPTURE NIVEAU >0,40M A MOINS DE 0,90M DU CHEMINEMENT			
PORTE D'ENTREE			
LARGEUR (0,90M MINIMUM)			
DIMENSIONS SAS (HORS DEBATTEMENT DE PORTES)			
RESISTANCE DES FERME-PORTES			
POSITIONNEMENT DES POIGNEES			
REPERAGE DES PAROIS VITREES			
RESSAUTS (HAUTEUR, FORME)			
DIMENSIONS DES VANTAUX			
TAPIS BROSEE (NATURE)			
OBSTACLES ET POTEAUX			
DISTANCE ENTRE EUX			
CHANFREINAGE			
CONTRASTE DES COULEURS			

ACCES AU BATIMENT			
5. REPERAGE ENTREE PRINCIPALE (MATERIAUX DIFFERENTS, CONTRASTE VISUEL..)			
6. INFORMATIONS RELATIVES A L'ORIENTATION (ACCES SONORE, VISUEL..)			
7. NATURE ET POSITIONNEMENT DES SYSTEMES DE COMMUNICATION ET DES DISPOSITIFS DE COMMANDE (INTERPHONE, POIGNEES DE PORTES...)			
8. PORTILLON, TOURNIQUET, PORTES AUTOMATIQUES			

IV - CHEMINEMENT A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

IV-1 - CHEMINEMENTS VERTICAUX, ENTRE NIVEAUX, PREVUS POUR LES HANDICAPES

IV-1-1 - PAR ASCENSEUR (CONFORME A LA NORME NF – EN 81 – 70)

à matérialiser sur le plan avec le logo

SANS OBJET ☒
CONCERNE ☐

Nombre d'Ascenseurs Handicapés.....

LIBELLE	E.R.P. NEUF.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
DIMENSION CABINE			
PRECISION ARRET			
HAUTEUR DES COMMANDES			
SIGNAUX SONORES EN PALIERS BOUTONS EN RELIEF ET EN BRAILLE			
PRESENCE DU LOCAL DE REFUGE			

IV-1-2 - PAR ESCALIER (AVEC OU SANS ASCENSEUR)

SANS OBJET ☒

à matérialiser sur le plan

CONCERNE ☐

LIBELLE	E.R.P. NEUF.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
LARGEUR DE L'ESCALIER DU CHEMINEMENT LE PLUS USUEL			
HAUTEUR DES MARCHES			
GIRON			
MARCHE (COULEUR)			
NEZ DE MARCHE (COULEUR)			
CONTRASTE VISUEL ET TACTILE EN HAUT DE L'ESCALIER			
MAIN COURANTE (DEBORDANTE :DESCRIPTION DEBUT, FIN)			

V - PLATEFORME ELEVATRICE (PROCEDURE DE DEROGATION)

	E.R.P. NEUF.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
Joindre une demande de dérogation pour une plateforme élévatrice verticale conforme à la NORME NFP 82-222		Sans objet	

VI - CARACTERISTIQUE DES ECLAIRAGES (PRECISER LES LUX : 20,100, 150,200) : Non modifiés

	E.R.P. NEUF.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
Dans des circulations intérieures			
Dans des circulations extérieures			
Au droit des postes d'accueil			
En tout point de chaque escalier et équipement mobile			

VII - CHEMINEMENTS HORIZONTAUX SUR UN MEME NIVEAU

à matérialiser sur le plan

VII-2-1 - DANS LE NIVEAU

VI I-2-1-1 - LES CIRCULATIONS

SANS OBJET ☒

à coter sur la plan

CONCERNE ☐

Largeur.....
 Eléments structurants repérables par les déficients visuels.....
 Longueur entre appuis ishiatiques.....

VII-2-1-2 - LES PORTES

SANS OBJET ☒

à coter sur la plan

CONCERNE ☐

Dimension des différentes portes (0,90m minimum).....

 signalisation des portes et cloisons en verre (prévoir 2 bandes d'alerte de couleurs contrastée).....
 Système d'ouverture
 Résistance des ferme-portes.....
 Positionnement des poignées.....

VII-2-1-3 - LES SEUILS, LES RESSAUTS

SANS OBJET ☒

CONCERNE ☐

LIBELLE	E.R.P. NEUF.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
HAUTEUR			
FORME			

VII-2-1-4 - LES SOLS, MURS ET PLAFONDS

SANS OBJET ☒
CONCERNE ☐

Revêtement des sols
 Revêtement des murs
 Revêtement des plafonds
 Traitement acoustique des sols, murs et plafonds.....

VII-2-1-5 - BORNES, POTEAUX ET NEZ DE MARCHE

SANS OBJET ☒
CONCERNE ☐

Obstacles, bornes, poteaux (contraste des couleurs).....
 Bandes d'alerte (autour de l'obstacle au sol et sur bornes et poteaux).....
 Angle chanfreiné

VII-2-2 -CAS D'UN DENIVELLE

SANS OBJET ☒
CONCERNE ☐

LIBELLE	E.R.P. NEUF.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
MARCHES (NOMBRE)			
LARGEUR DE L'ESCALIER			
HAUTEUR DES MARCHES			
GIRON			
MARCHE(COULEUR)			
NEZ DE MARCHE (COULEUR)			
BANDE D'ALERTE AU SOL EN HAUT DE L'ESCALIER			
MAIN COURANTE (DESCRIPTION DEBUT, FIN)			
RAMPE			
PENTE (POURCENTAGE)			
LARGEUR			
LONGUEUR			
PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)			
SYSTEME ELEVATEUR (VOIR PARAGRAHE V)			

TAPIS ROULANT, PLAN INCLINE MECANIQUE (NE PEUT PAS REMPLACER UN ASCENSEUR)			
SIGNAL TACTILE OU SONORE REPERANT L'ARRIVEE SUR PARTIE FIXE			

VIII - WC PUBLICS

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé et joindre un plan détaillé de l'aménagement

SANS OBJET ☒
CONCERNE ☐

si WC séparés par sexe pour personnes valides , prévoir WC séparés par sexe pour personnes handicapées

LIBELLE	HOMMES	FEMMES	MIXTES
BATTERIES LAVABOS PUBLIC (NOMBRE)			
WC HANDICAPES (NOMBRE)			

CARACTERISTIQUES DES W.C. HANDICAPES :

Dispositif permettant de refermer la porte derrière soi			
Lave-mains			

Espace libre côté cuvette	Largeur de la porte	Hauteur cuvette	Distance axe cuvette du mur latéral	Hauteur commande chasse	Hauteur barre d'appui	Hauteur accessoires

IX - LAVABOS

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé et joindre un plan détaillé de l'aménagement

SANS OBJET ☒

CONCERNE ☐

LIBELLE	HOMMES	FEMMES	MIXTES
BATTERIES LAVABOS PUBLIC (NOMBRE)			
LAVABOS HANDICAPES (NOMBRE)			

CARACTERISTIQUES DES LAVABOS. HANDICAPES :

Espace libre devant lavabo	Hauteur du lavabo (dessus, dessous)	hauteur du miroir	hauteur accessoires	Profondeur du vide en partie inférieure	Largeur du vide en partie inférieure

X - TELEPHONE PUBLIC

SANS OBJET ☒

CONCERNE ☐

Espace libre	Hauteur axe du cadran	Hauteur accessoires	N- d'appel du poste inscrit en relief et en braille

XI - GUICHETS BANQUE D'ACCUEIL ET MOBILIERS

SANS OBJET ☒

à matérialiser sur le plan avec le logo

CONCERNE ☐

Largeur du passage	Hauteur du plan	Hauteur libre sous le plan	Profondeur du vide en partie inférieure	Largeur du vide en partie inférieure

XII - SIGNALISATION

SANS OBJET ☒

CONCERNE ☐

Doublage par annonces visuelles	Doublage par annonces sonores	Gros caractères et opposition des couleurs

XIII - LES SORTIES

Les sorties doivent pouvoir être aisément repérées, atteintes et utilisées par les personnes handicapées (sans confusion avec les issues de secours).

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- ° CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- ° CODE DE L'URBANISME
- ° LOI D'ORIENTATION DU 30 JUIN 1975 (N- 75-534)
- ° LOI N- 91-663 DU 13 JUILLET 1991 PORTANT DIVERSES MESURES DESTINEES A FAVORISER L'ACCESSIBILITE, ET MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET LE CODE DE L'URBANISME.
- ° LOI N° 2005-102 DU 11 FEVRIER 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES
- ° DECRET N° 2006-555 DU 17 MAI 2006 RELATIF A L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC ET DES BATIMENTS D'HABITATION ET MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- ° ARRETE DU 1ER AOÛT 2006 FIXANT LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'APPLICATION DES ARTICLES R.111-19-3 ET R.111-19-6 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIVES A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC LORS DE LEUR CONSTRUCTION OU DE LEUR CREATION
- ° ARRETE DU 21 MARS 2007 FIXANT LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'APPLICATION DES ARTICLES R.111-19-8 ET R.111-19-11 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIVES A L'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS EXISTANTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC. CET ARRETE EST APPLICABLE AUX TRAVAUX REALISES DANS LES PARTIES EXISTANTES D'UN BATIMENT ET LORSQU'IL EXISTE DES CONTRAINTES PARTICULIERES LIEES A LA PRESENCE D'ELEMENTS PARTICIPANT A LA SOLIDITE DU BATIMENT.
- ° DECRET N° 2007 -1327 DU 11 SEPTEMBRE 2007 RELATIF A LA SECURITE ET A L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR, MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AU CODE DE L'URBANISME

Date Date

Signature du Maître d'Oeuvre

Signature du Maître d'Ouvrage,

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES A RESPECTER POUR L'ACCESSIBILITE
DE CERTAINS ETABLISSEMENTS AUX PERSONNES HANDICAPEES**

X - PLACES RESERVEES OU DEGAGEES EN CAS DE BESOIN DANS L'ETABLISSEMENT RECEVANT DES SPECTATEURS OU CONSOMMATEURS ASSIS

SANS OBJET ☒

CONCERNE ☐

à matérialiser sur le plan avec le logo

LIBELLE	SALLE N°1	SALLE N°2	SALLE N°3
NOM DE LA SALLE			
PLACES PUBLIC (NOMBRE)			
PLACES HANDICAPEES (NOMBRE)			
DIMENSION DES PLACES			
SITUATION DES PLACES (NIVEAU)			

XI- CHAMBRES RESERVEES AUX HANDICAPEES DANS L'ETABLISSEMENT

SANS OBJET ☒

CONCERNE ☐

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé et joindre un plan détaillé de l'aménagement

Nombre total de chambres public	nombre de chambres réservées aux handicapés	situation des chambres (niveau)	aire de rotation	largeur de la circulation autour du mobilier

XII- DISPOSITION CONCERNANT LES INSTALLATIONS SPORTIVES, SOCIO-EDUCATIVES ET AUTRES

SANS OBJET ☒

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapés et joindre un plan détaillé de l'aménagement

CONCERNE ☐

XII - 1 CAS DE DESHABILLAGE EN CABINE

SANS OBJET ☒

CONCERNE ☐

Dimension intérieure	hauteur d'assise	hauteur barre d'appui	hauteur des patères	hauteur des accessoires

XII - 2 CAS D'USAGE OBLIGATOIRE DE LA DOUCHE

SANS OBJET ☒

aménager au moins une douche par sexe

CONCERNE ☐

Dimension intérieure	Dimension porte	espace latéral	hauteur commande	assise mobile et barre d'appui

XII - 3 BASSIN D'EAU (PISCINE, JACOUSI,,)

SANS OBJET ☒

Cheminement à matérialiser sur le plan

CONCERNE ☐

Système de mise à l'eau (moyen technique, aide humaine...).....

XIII- DISPOSITION GENERALES CONCERNANT LES COMMERCES

SANS OBJET ☒

CONCERNE ☐

XIII-1 BANQUES D'ACCUEIL ET/OU BANQUE SERVANT DE CAISSE

SANS OBJET ☒

à matérialiser sur le plan avec le logo

CONCERNE ☐

Largeur du passage	Hauteur du plan	hauteur libre sous le plan	Profondeur du vide en partie inférieure	Largeur du vide en partie inférieure

XIII-2 LES PORTESSANS OBJET ☒

à coter sur la plan

CONCERNE ☐

Dimension des différentes portes.....

Portes et cloisons en verre (signalisation).....

Système d'ouverture.....

XIII-3 CAISSE

Nombre de groupe de caisse	nombre de caisses aménagées	ouverture permanente	signalisation	largeur de passage	hauteur caisse
.....					

XIII 1-3 CIRCULATION ENTRE LES RAYONNAGES (LARGEUR)**XIII 1-4 CABINE D'ESSAYAGE (MINIMUM ROTATION DE 1,50M HORS OBSTACLE A L'INTERIEUR DE LA CABINE)**

Dimension intérieure	hauteur d'assise	hauteur barre d'appui	hauteur des patères	hauteur des accessoires
.....				

XIII-4 VITRINES, ETALAGES

Hauteur maximale.....

XIII-5 PORTIQUE ANTI VOL

détectable

largeur passage

XIII-6 CAS D'UN SALON DE COIFFURE

fauteuil non fixe ou lave tête mobile

XIII-7 APPAREILLAGE AUTOMATIQUE

hauteur appareillage

hauteur de la plus haute commande ou du service (< 1,30 m).....

Date..... Date

Signature du Maître d'Oeuvre

Signature du Maître d'Ouvrage,